

## «Compléter le réseau et rendre les pistes cyclables plus attrayantes»

Barbara Béguin-Jünger, membre du Comité de seeland.biel/bienne, est convaincue que le vélo a encore un grand potentiel comme moyen de transport au quotidien. En juin, l'Assemblée des membres adoptera le Plan régional du réseau de pistes cyclables et créera les conditions préalables pour un développement coordonné des infrastructures cyclables.

### Que visent les communes de seeland.biel/bienne avec le Plan régional du réseau de pistes cyclables ?

Les gens circulent de plus en plus à vélo, surtout à cause du boom du vélo électrique et de la crise du coronavirus. Il faut mettre de bonnes infrastructures à la disposition des cyclistes, y compris aux moins expérimentés, qui se sentent moins en sécurité dans le trafic. Le Plan du réseau de pistes cyclables est un outil de coordination pour combler les lacunes existantes et rendre les itinéraires cyclables existants plus attrayants. Il est important, que chaque commune ne planifie pas seulement sur son propre territoire, mais que nous soutenions un réseau de pistes cyclables cohérent dans le Seeland, qui permet au plus grand nombre possible de cyclistes de l'utiliser pour se rendre au travail, à l'école ou faire des courses.

### La région voudrait augmenter la part du trafic cycliste dans la mobilité globale de 6,7 à 12% d'ici 2030. On ne peut pas faire plus ?

Je trouve cela très ambitieux, car ce serait presque un doublement en moins de dix ans. Surtout dans les zones urbaines, on exige que plus de personnes passent de la voiture aux transports publics et au vélo. Pour cela, il faut des pistes cyclables sûres pour tous, mais aussi des installations «Bike & Ride» près des gares, où l'on peut déposer son vélo en sécurité et à l'abri des intempéries. Tout cela ne se fera pas du jour au lendemain.

### Et le Plan du réseau de pistes cyclables démontre maintenant le besoin d'agir ?

Exactement. Nous avons fait analyser les lacunes du réseau de pistes cyclables et les améliorations à apporter en priorité pour le plus grand nombre possible de cyclistes. Mais le Plan du réseau de pistes cyclables n'est pas un programme de réalisation. Prenons, par exemple, la route cantonale entre le village et la station ASM de Locras, où de nombreux cyclistes ne se sentent pas en sécurité: faut-il ici une piste cyclable séparée ? Y a-t-il de l'espace pour cela ? Ou une limitation de vitesse suffit-elle ? Des clarifications sont encore requises.

### Dans quelle mesure le Plan régional du réseau de pistes cyclables est-il contraignant ?

Il a été intégré dans la CRTU 2021, le Plan directeur régional. Il est ainsi contraignant pour les autorités, de sorte que les communes et le Canton doivent prendre en compte les pistes cyclables régionales et les mesures figurant dans le Plan du réseau de pistes cyclables. Le Canton a défini le réseau de pistes d'importance cantonale dans son Plan sectoriel pour le trafic cycliste et nous, nous établissons la planification détaillée des itinéraires au niveau régional. Nous pouvons y intégrer les demandes de la population sur place. Les deux planifications sont coordonnées.



**Barbara Béguin-Jünger**,  
maire de Champion, préside la  
Conférence «Aménagement du  
territoire et paysages» de  
seeland.biel/bienne

### Et le présent Plan du réseau de pistes cyclables sera accepté par le Canton ?

Il existe certainement des différences. Par exemple, le Canton n'a pas voulu inclure dans le Plan sectoriel une piste, que nous avons souhaitée. Mais nous insistons en partie sur ce point. Le processus de conciliation est en cours.

### Quelle tâche a l'Organe de coordination «Vélo», qui doit être mise en œuvre très rapidement en tant qu'une des mesures ?

Il doit conseiller et soutenir les communes. Cela peut être surtout utile si, par exemple, plusieurs communes sont touchées par le développement d'une piste cyclable. L'Organe de coordination pourra également conseiller les communes sur des questions financières. Pour les mesures sur les routes communales, il y a en effet des subventions du Canton ou même de la Confédération provenant du Projet d'agglomération. Les communes restent bien entendu responsables de la planification et de la mise en œuvre sur leurs routes.

Pour plus d'informations:

[www.seeland-biel-bienne.ch](http://www.seeland-biel-bienne.ch)